
Résumé de l'adresse des détachements des 2e et 6e bataillons de l'armée parisienne en station à Laon (Aisne), qui félicitent la Convention sur les mesures de sûreté publique qu'elle vient de prendre, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des détachements des 2e et 6e bataillons de l'armée parisienne en station à Laon (Aisne), qui félicitent la Convention sur les mesures de sûreté publique qu'elle vient de prendre, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794).

In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 461-462;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20669_t1_0461_0000_21

Fichier pdf généré le 23/01/2023

la patrie, 89 chemises, 30 paires de bas et 21 l. en numéraire, dont 6 livres ont été données par Pierre Darcou, et les 15 autres par Jean-Pierre Faye (1)

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

34

L'agent national provisoire du district de Romorantin envoie 3 croix (dites de Saint-Louis), lesquelles jointes à neuf qu'il a déjà fait passer, forment la totalité de celles qui existoient dans le district. Il annonce qu'il vient de faire partir, pour l'administration des domaines nationaux, 136 marcs 2 onces 3 gros d'argenterie provenans des églises de Chatres, Maray, Saint-Loup, Theillay, Langon, Saint-Julien, Monthault, Millançay, Lassay, Rougeou, Gy, Billy, Mur, Montrieux, Courmemin, l'Hôpital-Comdrie, Ville-Franche, Lanthenay, Marcilly et Veilleins.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

35

Les membres de la société populaire de Florac, département de la Lozère, se plaignent que des malveillans ne cessent de présenter le département de la Lozère, à la France entière, comme un foyer de contre-révolution, et un repaire perpétuel de brigands. Ils assurent à la Convention que ce département n'a jamais été fédéralisé; que les mouvemens qui y ont eu lieu à diverses époques, ont été dissipés par les bons citoyens; que le dernier qui s'est fait sentir, avoit été excité par des étrangers; mais que les chefs et leurs complices ont reçu le châtimement dû à leurs forfaits; que la tranquillité qui y règne en ce moment est due en partie à la présence et à l'énergie du représentant du peuple Châteauneuf-Randon. Sans doute, ajoutent-ils, ce républicain ne sera pas à l'abri de la calomnie, dont la malveillance cherche à couvrir la représentation nationale; mais nous déclarons que nous lui avons voué l'estime et la confiance qu'il a constamment méritées par ses vertus.

Nous sommes Montagnards, nous l'avons toujours été; nous voulons la liberté, nous l'avons jurée; nous voulons l'unité et l'indivisibilité de la République, ou la mort; nous avons voué une haine éternelle aux tyrans et aux mal-intentionnés, et nous sommes debout ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (4).

(1) Ainsi que d'autres offrandes faites par J. Bonnard cadet et J. Vaudier le j^o. (C 297, pl. 1018, p. 41).

(2) P.V., XXXIV, 186. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 186-87. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1222.

(4) P.V., XXXIV, 187. Bⁱⁿ, 9 germ. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1222.

36

Le président de la section de Bon-Conseil annonce que cette section a déposé, au dépôt général, 1,930 livres de salpêtre; qu'elle a trois cavaliers armés, montés et équipés, prêts à partir, que l'un des cavaliers est offert, a été équipé et monté par le citoyen Dupuys, son père.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

37

Les membres composant la société républicaine séante aux jacobins d'Angers, écrivent: « Vous avez proclamé la liberté des noirs, vous avez bien mérité de l'humanité; restez à votre poste, écrasez les tyrans et les conspirateurs. Ils offrent un cavalier qu'ils ont armé, monté et équipé, et annoncent que les citoyens Beguier et Lainé font la remise des finances de leurs maîtrises; l'une est de 34 livres, et l'autre de 86 livres; leurs titres sont au bureau de liquidation générale.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

38

La société populaire de Melle, département des Deux-Sèvres, invite la Convention à ne descendre du haut de la Montagne que quand tous les suppôts du despotisme seront écrasés.

Elle sollicite une loi qui défende à tout individu, dont les héritiers collatéraux sont émigrés, de vendre ou d'arrenter leurs biens, à moins qu'il ne soit constaté, par leurs autorités constituées, que leur position l'exige absolument.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

39

Les détachemens des 2^e et 6^e bataillons de l'armée révolutionnaire parisienne en station à Laon, chef-lieu du département de l'Aisne, félicitent la Convention sur les mesures de sûreté publique qu'elle vient d'arrêter. La conspiration infâme qui vouloit perdre le peuple et la liberté, disent-ils, est déjouée. Vive la République! la mort des traîtres, la souveraineté et la liberté du peuple, le respect aux

(1) P.V., XXXIV, 188. *Ann-patr.*, n^o 451; *M.U.*, XXXVIII, 122; J. Sablier, n^o 1222.

(2) P.V., XXXIV, 188. J. Sablier, n^o 1222; Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 188.

lois et au gouvernement révolutionnaire, tel est notre vœu.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

40

La société populaire, montagnarde et révolutionnaire de Gravelines veut la liberté sans nuage; elle félicite la Convention d'avoir rejeté la trêve proposée par les tyrans, et l'invite, ainsi que le comité de salut public, à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gravelines, 28 pluv. II] (3).

« Législateurs,

Quelques âmes pusillanimes, bien peu à la hauteur des principes de la Montagne et qui craignent de voir la liberté dans tout son éclat, ont peut être applaudi à cette trêve astucieuse que la tyrannie proposa dernièrement au Comité de salut public. Imbéciles, ignorants ou peu fatigués des chaînes qu'ils ont porté jadis, ils voudroient donc retomber sous la verge du despotisme! Car, une trêve avec nos ennemis... ce seroit leur accorder de nouvelles armes; ils profiteroient de ce délai pour se renforcer, et se ménager des intelligences avec les ennemis cachés de l'intérieur. Les sans-culottes de Gravelines, ne voulant pas être confondu, avec les insectes du Marais qui croassent encore sur le territoire de la République, ont cru devoir vous faire connaître leurs sentiments. Ils veulent la Liberté, mais ils la veulent sans nuage. Voir les tirans forcés de reconnaître ce que peuvent les Français animés par leur Déesse chérie; voilà, Législateurs, voilà le vœu le plus cher à leur cœur.

Mais, pour qu'ils n'aient rien à désirer, il ne faut pas que la marche du gouvernement révolutionnaire se ralentisse. Les membres purs et éclairés qui composent le Comité de salut public ont votre confiance et celle de tous les vrais républicains. Comme eux, ils veulent le bonheur des Français. Qu'ils restent donc à leur poste, et la tyrannie ne tardera pas à voir le triomphe de la liberté. »

THORNIN, AGEZ l'aîné, MUCHEMBLÉE,
DELBOITE (secrét.).

41

Le comité de surveillance et révolutionnaire d'Honfleur remercie la Convention d'avoir envoyé dans leur commune le représentant du peuple Bouret. Des intrigans cherchoient à y semer le trouble; Bouret les a déjoués; il a réorganisé les autorités constituées, et maintenant la paix règne; tous ne font plus qu'une famille de frères, prêts à verser leur sang pour

(1) P.V., XXXIV, 188-89. C 299, pl. 1049, p. 6. (Original daté du 1^{er} germ. II et signé de 206 noms, non compris les hommes détachés et de garde, et ceux qui ne savent pas signer.)

P.V., XXXIV, 189. Bⁱⁿ, 9 germ. (2^o suppl^t).

(3) C 299, pl. 1049, p. 7.

l'affermissement de la République une et indivisible.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

42

Les administrateurs et l'agent national du district d'Avallon rendent compte des ventes qu'ils ont faites de biens d'émigrés; le prix en a surpassé de beaucoup celui de l'estimation; ceux de l'émigré Chastellux, estimés 47,728 livres, ont été portés à 137,065 l. Ils annoncent qu'ils font passer à la monnaie 663 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, lesquels joints à 761 marcs, envoyés précédemment, forment un total de 1,424 marcs 2 onces 6 gros, le tout provenant des églises.

Que les communes de leur ressort ont donné pour leurs frères d'armes 345 chemises, 3 tonnes de charpie, 36 draps, 9 paires de bas, 11 paires de souliers, un fusil de calibre, une giberne, une veste et une culotte de drap blanc, et 37 livres en argent; d'autres dons leur sont encore annoncés. Et pour foudroyer les trônes des rois 18 milliers de fer, 7 à 8 mille l. de cuivre, 1,000 livres de plomb, 120 cloches et plusieurs milliers de salpêtre.

« Le sort de la République, ajoutent-ils, n'est plus un problème; elle triomphera de tous ses ennemis. L'esprit public est partout monté à la hauteur où vous l'avez placé. Un gouvernement ferme et vigoureux a mis tout en action; soutenez-en le poids jusqu'à la paix. Restez à votre poste, nous vous le demandons au nom de nos administrés; demeurez fermes et inébranlables jusqu'au moment où les trophées de la victoire proclameront les vertus du législateur. »

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la direction des domaines nationaux (2).

43

Le citoyen Jean Monna, notaire à Toulouse, fait don à la patrie du montant de la liquidation de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

44

Le citoyen Maison, notaire à Montech, district de Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne, ne pouvant combattre les ennemis de la République, et désirant participer à leur destruction, prie la Convention d'accepter

(1) P.V., XXXIV, 189. Bⁱⁿ, 14 germ.

(2) P.V., XXXIV, 189-90. Bⁱⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 89; Débats, n^o 556, p. 152.

(3) P.V., XXXIV, 190. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).